



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/COE/28/15

Date: 6 mai 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Vingt-huitième réunion du Comité d'experts

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Conférence des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique de la CEA**

*Le Caire (Égypte)
2-5 juin 2009*

Projet de programme de travail et priorités pour l'exercice biennal 2010-2011

Table des matières

Résumé	ii
A. Vue d'ensemble	1
B. Programme de travail	6
Sous-programme 1- Commerce, finance et développement économique	6
Sous-programme 2 – Sécurité alimentaire et développement durable	9
Sous-programme 3 – Gouvernance et administration publique	12
Sous-programme 4 – Information, science et technologie au service du développement.....	15
Sous-programme 5 – Coopération économique et intégration régionale	18
Sous-programme 6 – Parité et participation des femmes au développement.....	20
Sous-programme 7 – Activités sous-régionales pour le développement.....	23
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord.....	23
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest.....	26
c) Activités sous-régionales en Afrique Centrale	29
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	32
e) Activités sous-régionales en Afrique Australe	35
Sous-programme 8 – Planification et administration du développement	38
Sous-programme 9 – Statistique	39
Sous-programme 10 – Développement social	42

Résumé

L'objectif général du projet de programme de travail et des priorités pour l'exercice biennal 2010-2011 est d'aider les pays africains à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes qui conduiront à une croissance économique durable et u développement social, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs convenus sur le plan international, notamment ceux inscrits dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux.

Le programme s'appuie sur les résultats du repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), approuvé par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue en mai 2006 à Ouagadougou, sur le Plan-programme biennal 2010-2011 approuvé par l'Assemblée générale et sur le rapport du Secrétaire général intitulé «Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique».

Pour réduire la forte incidence de la pauvreté en Afrique, il faut que les pays de la région conçoivent des stratégies viables de nature à promouvoir une croissance équitable, et intègrent leurs économies afin d'éliminer les entraves liées à la fragmentation. Si la mondialisation comporte des risques pour les pays africains, elle présente aussi des avantages, en particulier dans le domaine du commerce et des investissements. Mais ils doivent se doter d'institutions et de mécanismes de gouvernance solides pour relever ces défis.

Le projet de programme de travail et les priorités pour 2010-2011 s'articulent autour de deux principaux objectifs : promouvoir l'intégration régionale et aider à satisfaire les besoins spécifiques de l'Afrique et à faire face aux défis mondiaux. Les activités sont réparties entre 10 sous-programmes: commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement (composante 1: Afrique du Nord, composante 2: Afrique de l'Ouest, composante 3: Afrique centrale; composante 4: Afrique de l'Est; composante 5: Afrique australe); planification et administration du développement; statistique; développement social.

Les activités proposées pour l'exercice biennal se fondent sur les demandes formulées dans diverses instances par les États membres, l'Union africaine (UA) et les communautés économiques régionales et tiennent compte des avantages comparatifs de la CEA. La Commission mettra ses compétences au service du programme, en renforçant de façon stratégique ses partenariats avec d'autres organisations en vue de mobiliser des ressources, d'assurer la cohérence des interventions, de créer des synergies et d'éviter les doubles emplois. À cette fin, la CEA continuera de s'appuyer sur ses partenariats avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), les organisations de la société civile et le secteur privé. En outre, les bureaux sous-régionaux renforcés seront des partenaires privilégiés des communautés économiques régionales, apportant un appui aux priorités définies,

pour chaque sous-région, dans le cadre de programmes pluriannuels adoptés d'un commun accord.

La Conférence des ministres est invitée à examiner et à approuver le projet de programme de travail et les priorités pour 2010-2011. Celui-ci sera soumis, accompagné d'un récapitulatif des observations formulées et des modifications apportées par la Conférence, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) lorsqu'il examinera, en juillet 2009, le projet de budget-programme du Secrétariat de l'ONU pour l'exercice 2010-2011 présenté par Secrétaire général.

Vue d'ensemble

Le programme de travail décrit ci-après reprend le programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du cadre stratégique pour la période 2010-2011. La Commission économique pour l'Afrique est chargée de l'exécution du programme de travail qui est exposé dans le présent chapitre.

Le programme a pour objectif global d'aider les pays africains à élaborer et appliquer des politiques et programmes favorisant une croissance économique durable et le développement social en mettant notamment l'accent sur la réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus d'autres grandes conférences des Nations Unies et d'accords internationaux.

Le mandat relatif au programme est établi par la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Ce mandat a été élaboré plus en détail par l'Assemblée générale et le Conseil dans un certain nombre de résolutions, ainsi que par la Commission dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX) et 809 (XXXI). D'autres mandats lui ont été confiés par le NEPAD et les textes et décisions issus de grandes conférences internationales, notamment le Document final du Sommet mondial de 2005.

La préservation d'un climat de paix et de sécurité est l'un des impératifs primordiaux pour le développement de l'Afrique. Il convient en outre de relever quatre autres défis majeurs, à savoir : accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, activer l'intégration régionale, tirer parti de la mondialisation, et renforcer les capacités humaines et institutionnelles. Ce processus est toutefois entravé par des catastrophes naturelles récurrentes et par la pandémie du VIH/sida qui sévit sur le continent.

Les récentes tentatives pour relever ces défis au niveau régional ont fait évoluer le paysage institutionnel de l'Afrique. Ainsi, l'Union africaine, outre qu'elle impulse l'agenda politique de l'Afrique, a également été associée au développement et à l'intégration socioéconomiques du continent ainsi qu'aux efforts tendant à accroître le rôle de l'Afrique dans l'économie mondiale. La CEA, avec ses aptitudes avérées et son expérience sur le terrain, est bien placée pour être un partenaire de l'Union africaine dans le développement de l'Afrique, notamment pour la mise en œuvre du NEPAD. La Commission est donc déterminée à poursuivre la mise en œuvre de la déclaration commune ONU/Union africaine signée en 2006, qui prévoit un cadre d'appui à un programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Depuis son repositionnement de 2006, la CEA s'est efforcée d'obtenir des résultats dans deux domaines interdépendants et complémentaires : a) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision d'ensemble et aux priorités de l'Union africaine; et b) satisfaire les besoins particuliers de l'Afrique dans le contexte des nouveaux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. La CEA consolidera les acquis découlant de son repositionnement en intensifiant son action pour accroître son efficacité et sa capacité d'impact dans l'exécution de programmes. À cette fin, la Commission continuera d'améliorer ses méthodes de travail de manière à gagner en

souplesse et en efficacité pour obtenir de meilleurs résultats, conformément à la vision du Secrétaire général de l'ONU. Ce faisant, la Commission tirera et appliquera les enseignements pertinents de la mise en œuvre des programmes de travail pour les périodes biennales 2006-2007 et 2008-2009, ainsi que du plan d'activités de la CEA pour la période 2007-2009.

La CEA assurera une présence régionale nettement plus importante en donnant aux bureaux sous-régionaux les moyens de jouer un rôle accru dans l'exécution de son programme de travail. Ces bureaux seront notamment appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de l'ordre du jour de la CEA au niveau sous-régional, à promouvoir et soutenir des priorités et programmes spécifiquement sous-régionaux et à opérer en tant qu'antennes sous-régionales pour la gestion et la mise en réseau des connaissances.

La création et le renforcement de partenariats font partie intégrante de l'orientation stratégique de la CEA. Aussi la Commission s'emploiera-t-elle à privilégier des partenariats améliorés et plus ciblés avec d'autres organisations, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs. Outre les communautés économiques régionales, d'autres entités figureront parmi les grands partenaires, notamment l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD). Avec cette dernière, le principal mécanisme de collaboration sera le secrétariat conjoint Union africaine-CEA-BAD ressuscité. Par ailleurs, l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et les communautés économiques régionales apportent désormais leur plein concours aux réunions de consultation régionales des Nations Unies, convoquées par la CEA en appui aux priorités du NEPAD. La CEA continuera de participer aux travaux du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui est la principale entité chargée d'assurer la cohérence des politiques et des programmes et d'améliorer les synergies dans le cadre du Document final du Sommet mondial de 2005. À cet égard, elle collaborera également avec les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de renforcer les liens entre les activités normatives et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

Les deux volets de l'action de la CEA seront mis en œuvre au titre de 10 sous-programmes réaménagés pour éviter les doubles emplois, promouvoir les complémentarités, éliminer les incohérences et mettre l'accent voulu sur les secteurs importants. Les sous-programmes portent sur les thèmes suivants: commerce, finances et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; et développement social.

Comme par le passé, les orientations du programme seront étayées par l'engagement de faire de la CEA une organisation fondée sur le savoir, à l'avant-garde de la réflexion sur le développement dans la région, et une force mobilisatrice d'appui au réseau de chercheurs, praticiens et décideurs engagés dans la production, l'échange et la diffusion de connaissances. Grâce à l'initiative de gestion des connaissances, la CEA a pu jeter les bases lui permettant d'opérer en tant qu'organisation fondée sur le savoir, en acquérant les systèmes et outils de gestion de l'information nécessaires et en renforçant ses capacités en ressources humaines. La CEA va désormais faire fond sur ces réalisations afin de fournir à ses partenaires et clients des

services efficaces en matière de connaissances et de se positionner pleinement en tant que centre d'excellence pour les connaissances relatives au développement de l'Afrique.

La CEA poursuivra ses travaux de recherche et d'analyse des politiques en appui à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques judicieuses dans la région et prêtera son concours à la recherche de consensus à l'égard des grandes initiatives internationales. Elle fournira également, en fonction de la demande, des services consultatifs en vue d'améliorer les capacités régionales en matière d'élaboration et d'application de politiques de développement. La Commission veillera à la qualité de ses produits en renforçant ses procédures de contrôle de la qualité et, ce faisant, permettra d'assurer l'utilité des services, de répondre aux besoins des clients et de garantir le respect des procédures et des normes établies.

Les États membres insistent de plus en plus pour que l'ONU joue un rôle central dans leur développement économique et social. À cette fin, la CEA s'attachera à renforcer ses capacités d'analyse afin d'approfondir son travail normatif. L'un des domaines dans lesquels les États membres pourraient bénéficier d'une plus grande capacité d'analyse de la CEA est le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs convenus au plan international et des résultats obtenus. Le renforcement de la capacité statistique des États membres sera essentiel pour mesurer ces progrès, notamment au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

S'agissant d'encourager la mise en valeur des ressources humaines, la CEA va approfondir son travail d'analyse touchant au renforcement des capacités humaines au service du développement, à l'utilisation de la science et de la technique au service du développement de l'Afrique, à l'égalité des sexes et au VIH/sida, ainsi que ses travaux portant sur les menaces et défis planétaires tels que les changements climatiques, notamment en ce qui concerne leurs répercussions sur les plans économique et social. En outre, la CEA contribuera aux efforts visant à remédier à la situation précaire des pays en conflit ou sortant d'un conflit. S'agissant de traiter ces questions, elle continuera de privilégier les besoins particuliers des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ou insulaires d'Afrique.

Dans l'ensemble de son programme de travail, la CEA continuera d'apporter son soutien en vue d'obtenir des résultats intersectoriels, notamment en continuant d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les sous-programmes et en appuyant les mesures visant à améliorer la gouvernance, à assurer un réel développement dans les situations faisant suite à un conflit et à mettre en œuvre un processus de développement davantage axé sur les droits de l'homme.

Par ailleurs, la CEA apportera un appui plus solide et plus cohérent à la promotion de la coopération Sud-Sud en tant qu'instrument clef pour accroître les apports de capitaux à l'Afrique, en tant que canal de transfert de technologies et de compétences vers ce continent et en tant que moyen de diversifier les possibilités de coopération pour le développement. À cette fin, la Commission approfondira son travail d'analyse visant à améliorer la compréhension des nouvelles tendances en matière de coopération pour le développement et à renforcer les programmes de promotion du commerce et de l'investissement entre pays en développement.

Le programme renferme de nouveaux éléments marquants qui témoignent de la volonté d'accroître davantage la portée de l'action de la CEA dans certains domaines prioritaires face aux nouveaux mandats ou aux mandats révisés des organismes intergouvernementaux pertinents. Il s'agit notamment des nouvelles activités proposées dans les domaines de la sécurité

alimentaire, de l'agriculture et des changements climatiques, de la statistique et du renforcement des capacités statistiques afin de satisfaire les demandes d'assistance croissantes des États membres. À cet égard, la CEA accroîtra son APPUI aux États membres pour les aider à réaliser les objectifs contenus dans la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire, les textes issus de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome en juin 2008, la Charte africaine de la statistique, et d'autres mandats et décisions récents de la Conférence des ministres de la CEA. Il importe de répartir les ressources de façon appropriée afin que ces priorités soient prises en compte comme il convient dans l'exécution du programme.

Un autre élément saillant des propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2010-2011 a trait à l'apport de ressources à la rubrique Direction exécutive et administration, en vue d'affermir la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique, arrangement qui a succédé à la Grande Table de la CEA et à la Coalition mondiale pour l'Afrique, lancée en juin 2007 pour renforcer le processus de concertation sur le renforcement de l'appropriation du programme pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la responsabilité mutuelle.

La liste des publications à inscrire au programme de travail a fait l'objet d'un examen approfondi au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2006-2007 (nombre effectif)^a</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)^a</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)^a</i>
Publications en série	26	29	23
Publications isolées	80	58	70
Total	106	87	93

^a Le nombre estimatif ne comporte que les produits programmés ou reportés. Le nombre effectif ne comprend que les produits mis en œuvre ou reformulés.

Les principales réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour l'exercice biennal 2010-2011 sont décrits dans la partie consacrée au programme de travail de chaque sous-programme. Le nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès, par composante, est indiqué dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 – Réalisations escomptées et indicateurs de succès, par composante, pour l'exercice biennal 2010-2011

<i>Composante</i>	<i>Nombre de réalisations escomptées</i>	<i>Nombre d'indicateurs de succès</i>
17. Développement économique et social en Afrique		
A. Commission régionale	-	-
A. Organes directeurs	-	-
B. Direction exécutive et administration	6	9
C. Programme de travail	-	-
1. Commerce, finances et développement économique	3	5
2. Sécurité alimentaire et développement durable	1	3
3. Gouvernance et administration publique	3	3
4. Information, science et technologie au service du développement	2	3
5. Coopération économique et intégration régionale	2	3
6. Parité et participation des femmes au développement	3	3
7. Activités sous-régionales pour le développement	-	-
1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3	5
2. Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	3	5
3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	3	5
4. Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	3	5
5. Activités sous-régionales en Afrique australe	3	5
8. Planification et administration du développement	1	1
9. Statistique	2	2
10. Développement social	1	2
Total	39	59

B. Programme de travail

Sous-programme 1 - Commerce, finances et développement économique

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent de la Division du commerce, des finances et du développement économique. Ce sous-programme portera principalement sur la recherche appliquée et sur la fourniture aux États membres de services consultatifs et de recommandations sur les politiques à suivre pour surmonter les obstacles rencontrés sur le chemin d'une croissance économique forte conduisant au développement durable. Il sera exécuté en appliquant la stratégie définie au sous-programme 1 du programme 14 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies de développement national propres à impulser une croissance économique forte et soutenue pour réduire la pauvreté

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans des stratégies de développement national propres à accélérer la croissance pour réduire la pauvreté et parvenir au développement durable, y compris pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

a) i) Augmentation du nombre de pays d'Afrique que les travaux de la CEA ont poussés à intégrer des politiques macroéconomiques et sectorielles dans leurs stratégies de développement national

Mesure des résultats

2006-2007: 10 pays

2008-2009 (estimation): 15 pays

2010-2011 (objectif): 25 pays

ii) Accroissement du nombre de responsables politiques qui considèrent que les activités de renforcement des capacités dans le cadre de ce sous-programme sont «utiles» ou «très utiles» pour leurs activités

Mesure des résultats

2006-2007: 150 responsables politiques

2008-2009 (estimation) : 300 responsables politiques

2010-2011 (objectif): 400 responsables politiques

b) Renforcement de la capacité des États membres de participer de manière efficace aux négociations régionales et multilatérales en vue de leur intégration effective dans l'économie mondiale

b) Accroissement du nombre de pays d'Afrique qui participent à des négociations commerciales et à un système multilatéral d'échanges commerciaux grâce au fait qu'ils ont bénéficié du soutien technique et des

activités de formation de la CEA

Mesure des résultats

2006-2007 : 15pays

2008-2009 (estimation): 25 pays

2010-2011 (objectif): 35 pays

c) Renforcement de la capacité des États membres d'analyser, élaborer et appliquer des politiques et stratégies permettant de relever les défis de la mondialisation, et notamment de mieux comprendre les implications de la coopération Sud-Sud pour le développement de l'Afrique

c) i) Accroissement du nombre de décideurs et de parties prenantes qui estiment que les activités du sous-programme sont « utiles » ou « très utiles » pour ce qui est de leur faire mieux connaître les problèmes liés à la mondialisation

Mesure des résultats

2006-2007: 50 décideurs et parties prenantes

2008-2009 (estimation): 100 décideurs et parties prenantes

2010-2011 (objectif): 200 décideurs et parties prenantes

ii) Accroissement du nombre de pays que les interventions de la CEA ont poussés à intégrer des stratégies de coopération Sud-Sud dans leurs politiques et programmes nationaux.

Mesure des résultats

2006-2007: non connu

2008-2009 (estimation): 10 pays

2010-2011 (objectif): 25 pays

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États membres et les décideurs nationaux soutiennent l'action de la Commission et coopèrent pleinement à l'intégration de politiques et de stratégies favorisant la croissance dans les politiques nationales; b) les partenaires du développement honorent les engagements qu'ils ont pris, par exemple dans le cadre du Plan d'action du G-8, du Consensus de Monterrey et de la Déclaration du Millénaire; c) les partenaires internationaux du développement et les collectivités concernées acceptent de poursuivre les objectifs du Programme de Doha pour le développement et le montrent par des actes favorisant le développement, et l'initiative Aide pour le commerce fonctionne totalement; d) conformément aux engagements pris, les accords de partenariat économique entre des pays d'Afrique et l'Union européenne favorisent le développement, améliorent les débouchés et développent les marchés régionaux; e) la situation macroéconomique et politique mondiale ne se dégrade pas.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique: documentation à l'intention des organes délibérants: rapports à la Conférence des ministres sur l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique (un rapport en 2010 et un autre en 2011) (2);
 - ii) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes: l'Afrique et la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale : défis et possibilités (1); appui au commerce et à la capacité commerciale de l'Afrique: offre, demande et réalisations (1); examen extérieur du Rapport économique sur l'Afrique (2); politiques industrielles pour la transformation structurelle de l'économie des pays d'Afrique (1);
 - iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs: réunion régionale des pays les moins avancés en prévision de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications en série: Rapport économique sur l'Afrique (2); Rapport sur le deuxième examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement (1);
 - ii) Publications isolées: renforcer l'emploi et la croissance en Afrique par la coopération Sud-Sud (1); réformes des politiques budgétaires et monétaires et exploitation de croissance en Afrique aux fins de la lutte contre la pauvreté: pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience (1); effets des mécanismes de facilitation du commerce sur la compétitivité des exportations en Afrique (1); politiques industrielles pour la transformation structurelle de l'Afrique: possibilités d'action et pratiques optimales (1); suivi de l'aide au commerce: accent sur l'Afrique (1); notes d'information et d'orientation sur les nouveaux problèmes et défis ayant une incidence sur le développement de l'Afrique (4); quelques problèmes de gouvernance liés au financement du développement, notamment en ce qui concerne les mesures de promotion de la coopération (1); étude de la réforme de l'architecture financière internationale et de ses incidences sur l'Afrique (1); appliquer séparément les différentes modalités du cycle de Doha relatives à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international en Afrique (1);
 - iii) Documents techniques: panoplie de mesures visant à transversaliser les politiques macroéconomiques et sectorielles et à les intégrer dans les stratégies de développement nationales (1);
 - iv) Services fonctionnels fournis aux réunions interorganisations: prévisions relatives aux principaux pays africains en ce qui concerne le projet LINK (une série en 2010 et une en 2011) (2);
 - v) Contribution à des produits communs : soutien technique à la Conférence des ministres africains du commerce (2); appui fonctionnel à la Conférence des ministres africains de l'industrie réunissant l'Union africaine, la CEA et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (1); contributions au *Rapport sur la situation et les perspectives économiques*

dans le monde (2); contribution au document intitulé «African Economic Outlook» (2);

vi) Événements spéciaux: forum régional sur le financement du développement (4);

c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):

- i) Cours de formation, séminaires et ateliers : séminaire sur le renforcement de la formulation des politiques et de la gestion (1); colloques sur la conférence annuelle des économistes africains qu'organisent conjointement la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement (BAD) (2); atelier sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement mettant l'accent sur les questions de la pauvreté et des moyens de subsistance, sur la situation des femmes et sur l'environnement : les incidences des résultats du Cycle de Doha et des négociations commerciales menées dans le cadre d'accords de partenariat économique (1);
- ii) Projets opérationnels : accroître la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'augmenter la part de l'Afrique dans le commerce international (par l'intermédiaire du Centre africain pour la politique commerciale (1); utilisation de mesures et de modèles visant à renforcer les capacités d'analyse et les prévisions macroéconomiques en Afrique (1).

Sous-programme 2 - Sécurité alimentaire et développement durable

Ce sous-programme relève de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable. Pour faire face aux défis du développement durable en Afrique, recensés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le programme NEPAD, la stratégie de ce sous-programme restera axée principalement sur les politiques et stratégies de transformation structurelle de l'agriculture et de développement rural, compte tenu de l'approche intégrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, l'accent étant mis plus particulièrement sur les ressources foncières, hydrauliques, forestières et bioénergétiques, sur les liens entre milieu urbain et milieu rural et sur les établissements humains. Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 2 du programme 14 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'élaborer et exécuter des politiques, stratégies et programmes en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration des capacités nationales, sous-régionales et régionales d'élaboration et d'exécution de politiques, stratégies et programmes

a) i) Accroissement du nombre d'États membres qui élaborent et mettent en œuvre des politiques et programmes visant à assurer la sécurité alimentaire et le développement durable,

efficaces en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement durable, conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

conformément aux priorités du NEPAD et au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Mesure des résultats

2006-2007: 20 pays

2008-2009 (estimation): 30 pays

2010-2011 (objectif): 35 pays

ii) Accroissement du nombre de responsables politiques et de parties prenantes ayant une connaissance et une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et le développement durable, acquises grâce à des activités pertinentes de renforcement des capacités

Mesure des résultats

2006-2007: 80 décideurs et parties prenantes

2008-2009 (estimation): 120

décideurs et parties prenantes

2010-2011 (objectif): 160 décideurs et parties prenantes

iii) Accroissement du nombre d'accords de partenariat sous-régionaux et régionaux et de programmes de coopération technique conclus avec les communautés économiques régionales, parmi d'autres partenaires, pour renforcer la capacité des États membres de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines de la sécurité alimentaire et du développement durable, en appui au Plan de mise en œuvre de Johannesburg

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 accords de partenariat

2008-2009 (estimation): 6 accords de partenariat

2010-2011 (objectif): 8 accords de partenariat

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États membres et les autres partenaires clefs restent attachés à la bonne mise en œuvre du NEPAD et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg; et b) les États membres et les communautés économiques régionales soutiennent efficacement l'action que mène la Commission pour renforcer les capacités institutionnelles et humaines requises pour concevoir et conduire des politiques, des stratégies et des programmes tendant à assurer la sécurité alimentaire et à réaliser un développement durable.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire)
 - i) Services fonctionnels pour réunions: septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable et réunion régionale d'application pour l'Afrique (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport au Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable présentant un aperçu de la question de la création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique (1); rapport au Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable sur les suites données au Sommet mondial pour le développement durable (1); rapport au Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable sur la sécurité alimentaire en Afrique (1);
 - iii) Réunions de groupes spéciaux d'experts sur les questions suivantes : créer des chaînes de valeur pour les produits agricoles stratégiques afin d'améliorer la sécurité alimentaire et le développement durable en Afrique dans le cadre du PNUAD et du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (2); sécurité alimentaire en Afrique : défis, perspectives et possibilités d'action (1); suivre et évaluer les progrès accomplis dans le domaine du développement durable en Afrique (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications en série: rapport sur le développement durable en Afrique (1);
 - ii) Publications isolées sur les questions suivantes : changements climatiques et développement en Afrique : priorités et moyens d'intervention; création de chaînes de valorisation pour les produits agricoles stratégiques aux fins de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique (1); sécurité alimentaire en Afrique : problèmes, ouvertures et moyens d'intervention (1); suivi des progrès accomplis dans la formulation et l'application des politiques relatives à la terre en Afrique (1);
 - iii) Manifestations spéciales : septième Forum pour le développement de l'Afrique sur les changements climatiques et le développement durable sur ce continent (1);
 - iv) Documentation technique: tenue et exploitation des bases de données sur les marchés agricoles en Afrique (1);

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Cours de formation, séminaires et ateliers: séminaire régional de validation des indicateurs et des indices relatifs au développement durable en Afrique (1); séminaires sous-régionaux sur les indicateurs et des indices relatifs au développement durable en Afrique (3); colloque sur la création de chaînes de la valeur ajoutée pour les produits agricoles stratégiques aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique (1); atelier sur les liens entre le commerce et l'environnement, organisé pour les États membres et les communautés économiques régionales (1);
 - ii) Projets opérationnels : programmes relatifs au climat et au développement en Afrique (1); création de chaînes de la valeur ajoutée régionales pour les produits agricoles stratégiques aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique (1); appui à la formulation et à l'application des politiques agraires en Afrique (1); renforcement des capacités en matière d'évaluation et de gestion des risques liés aux catastrophes en Afrique (1).

Sous-programme 3 - Gouvernance et administration publique

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent de la Division de la gouvernance et de l'administration publique, qui s'attachera essentiellement à accroître l'efficacité de gestion du secteur public, à développer le secteur privé et à promouvoir la participation de la société civile. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée dans le cadre du sous-programme 3 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres de constituer un État fonctionnel et de créer des conditions permettant à tous les secteurs de la société de participer efficacement au processus d'appui à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du NEPAD

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir des pratiques de gouvernance permettant d'atteindre les principaux objectifs de développement en appui à l'Union africaine et à son programme NEPAD, ainsi que les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de pays qui appliquent des pratiques et des politiques optimales pour améliorer la gouvernance politique, économique et d'entreprise, selon ce que préconise la CEA dans ses travaux, et dans le contexte du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du NEPAD

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 pays

2008-2009 (estimation) : 8 pays

2010-2011 (objectif) : 12 pays

b) Renforcement de la capacité des pays africains de promouvoir un service public et des entreprises publiques qui soient efficaces, transparents et responsables, y compris en ce qui concerne la prestation de services efficaces, notamment collectifs	b) Augmentation du nombre de gouvernements africains qui adoptent des politiques et des programmes pour renforcer la capacité institutionnelle et organisationnelle du service public et des entreprises publiques aux fins d'une meilleure prestation de services <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 7 gouvernements 2008-2009 (estimation): 10 gouvernements 2010-2011 (objectif): 15 gouvernements
c) Renforcement de l'engagement des acteurs non étatiques, notamment la société civile et le secteur privé, dans les processus de développement et de gouvernance	c) Augmentation du nombre de mécanismes et de cadres réglementaires pour accroître la participation d'acteurs non étatiques et d'autres parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 6 mécanismes et cadres réglementaires 2008-2009 (estimation): 8 mécanismes et cadres réglementaires 2010-2011 (objectif): 12 mécanismes et cadres réglementaires

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements se montrent disposés à poursuivre les réformes d'orientation et institutionnelles et à engager un dialogue avec d'autres parties prenantes sur leur participation dans une gouvernance démocratique et économique et une bonne gestion des entreprises, de même que dans les processus de développement au niveau national, ainsi que sur leur rôle à cet égard; b) les États membres sont résolus à mieux faire comprendre qu'il importe i) de mesurer et d'évaluer la gouvernance, ii) d'instaurer la transparence et le sens des responsabilités dans le secteur public, et iii) d'établir des procédures, des codes, des critères et des indicateurs aux fins du contrôle de l'action des responsables et de l'établissement de rapports sur l'emploi des fonds publics; et c) les gouvernements sont disposés à continuer de participer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : deuxième session du Comité de la gouvernance et de la participation populaire (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : examen mutuel de l'efficacité de l'aide au développement (1); rapport au Comité de la gouvernance et de la participation populaire sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (1); rapport au

- Comité de la gouvernance et de la participation populaire sur la gouvernance en Afrique (1); rapport au Comité de la gouvernance et de la participation populaire : évaluation de l'effet et de l'efficacité de la participation des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales à la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique (1);
- iii) Réunions de groupes d'experts sur les questions suivantes : amélioration de la gestion financière publique afin de mieux assurer la mobilisation de ressources intérieures (1); renforcement de la participation populaire et de la bonne gouvernance en Afrique (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : Rapport sur la gouvernance en Afrique (1);
- ii) Publications isolées : monographie sur l'application du plan d'action du Mécanisme d'évaluation intra-africaine : pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience (1); accroissement de la transparence et de l'obligation des organisations de la société civile en Afrique de rendre compte : pratiques optimales et nouveaux problèmes (1); remise en état du service public dans les pays sortant d'un conflit : problèmes et défis (1); rôle des parlements dans la promotion de pratiques optimales en matière de bonne gouvernance (1); rôle du secteur privé dans le renforcement de l'intégration régionale en Afrique : pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience (1); stratégies et possibilités de renforcement de la gestion financière publique aux fins de la mobilisation efficace des ressources nationales (1); institutions traditionnelles et règlement des conflits en milieu rural en Afrique (1);
- iii) Expositions, visites guidées, conférences : voyages d'étude organisés à l'intention des entreprises africaines pour mieux les faire connaître et favoriser l'échange de données d'information sur la création d'entreprises dans le cadre de la coopération Sud-Sud (1);
- iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : prospectus à l'intention des parlementaires et des conseils nationaux d'administration participant au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (1);
- v) Manifestations spéciales : forum sur la promotion des possibilités d'investissement et le développement du secteur privé en Afrique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaire) :
- i) Stages, séminaires et ateliers : formation de groupe sur l'appui au développement des petites et moyennes entreprises : réseaux commerciaux intra-africains (1); partenariat entre les secteurs public et privé dans la prestation de services publics : pratiques optimales et nouveaux défis (1); atelier de formation à l'intention des membres des parlements nationaux et des organisations régionales de la société civile sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine (1); atelier de formation sur le renforcement des capacités institutionnelles organisé à l'intention des principales parties prenantes, y compris les organisations de la société civile dans les pays qui sortent d'un conflit (1);
- ii) Bourses d'études et subventions : universitaires invités, chercheurs et stagiaires mis à contribution pour appuyer les activités que mène la CEA dans les domaines ayant trait à la gouvernance, y compris l'élaboration du rapport sur la gouvernance en Afrique et la gestion du secteur public (4);

- iii) Projets opérationnels : renforcement des systèmes de gouvernance et de la participation publique en Afrique, y compris dans certains pays sortant d'un conflit, en s'appuyant sur les recommandations du rapport sur la gouvernance en Afrique et les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (1); renforcement des moyens de lutte contre la corruption des institutions régionales et nationales (1); appui au développement des petites et moyennes entreprises en Afrique : établissement de réseaux commerciaux intra-africains et de liens à l'échelle mondiale (1);
- iv) Services consultatifs : services consultatifs liés à la création d'institutions dans certains pays sortant d'un conflit (2); services consultatifs ayant trait au développement du secteur privé et au renforcement du rôle des organisations de la société civile dans le cadre de l'Union africaine et de son programme du NEPAD (2); services consultatifs en matière de promotion d'une bonne gouvernance, et surtout de renforcement du secteur public (2).

Sous-programme 4 – Information, science et technologie au service du développement

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent de la Division des technologies de l'information et de la communication et de la science et de la technique. Les activités de la Division visent principalement à aider à formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies nationales, sous-régionales et régionales en matière de technologies de l'information et des communications et de science et de technique et à intégrer l'infrastructure des données spatiales et les stratégies d'information géographique aux fins du développement durable. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 4 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'élaborer, adapter, mettre en œuvre et évaluer, notamment au niveau régional, des politiques et programmes appropriés et intégrés d'information et de science et technique pour relever les défis du développement de l'Afrique dans le cadre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies sans exclusive, qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et visent à mettre l'information nationale et sectorielle, la communication ainsi que la science, la technique et l'innovation au service du développement

Indicateurs de succès

a) i) Augmentation du nombre de pays ayant élaboré, mis en œuvre et évalué leurs politiques et programmes intégrés d'information, de communication et de science et technique

Mesure des résultats

2006-2007 : 26 pays

2008-2009 (estimation) : 30 pays

2010-2011 (objectif) : 40 pays

ii) Augmentation du nombre de pays ayant des programmes et stratégies révisés de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication, d'une infrastructure des données géospatiales, d'un système d'information géographique et d'une structure de science, technique et innovation grâce aux activités de la CEA

Mesure des résultats

2006-2007 : Non disponible
2008-2009 (estimation) : 4 pays dotés d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication
2010-2011 (objectif) : 8 pays dotés d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication

b) Renforcement de la capacité des États membres de promouvoir et mobiliser la science, la technique et l'innovation aux fins du développement aux niveaux national, sous-régional et régional

b) Augmentation du nombre d'initiatives nationales, sous-régionales et régionales, y compris les programmes pilotes et les réseaux de connaissances, pour mettre la science, la technique et l'innovation au service du développement

Mesure des résultats

2006-2007 : 24 initiatives
2008-2009 (estimation): 30 initiatives
2010-2011 (objectif): 34 initiatives

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements et les communautés économiques régionales continuent à faire une place prioritaire aux technologies de l'information et des communications et à la science et à la technique dans leurs politiques et programmes de développement; b) les gouvernements et les communautés économiques régionales allouent des ressources budgétaires suffisantes à la science, à la technique et à l'innovation au service du développement; et c) les partenaires de développement continuent de prêter leur concours aux diverses activités liées à la science, à la technique et à l'innovation.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: deuxième session du Comité de l'information, des sciences et des technologies pour le développement (1);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport au Comité de l'information, des sciences et des technologies pour le développement (1);

- iii) Groupes spéciaux d'experts: Comité consultatif technique africain sur l'initiative de la Société africaine de l'information (1); Groupe consultatif scientifique et technique (1); calcul des paramètres des données les mieux adaptées au référentiel géodésique africain (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Publications en série: innovation et développement en Afrique (2);
 - ii) Publications isolées: cadres juridiques et réglementaires régissant l'économie du savoir en Afrique: pratiques optimales (1); science, technique et innovation au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (1); documents directifs et notes de synthèse sur les questions d'économie du savoir (4);
 - iii) Expositions, visites guidées, conférences: expositions à l'intention des décideurs, lors de rencontres importantes, sur l'utilisation des sources et des services d'information (2);
 - iv) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: livres de poche sur la gestion de l'innovation dans l'économie du savoir (1); affiches et plaquettes pour la deuxième réunion du Comité de l'information, des sciences et des technologies pour le développement et du Comité de la science et de la technique au service du développement (1);
 - v) Supports techniques : établissement d'une liste des indicateurs fondamentaux liés à la science, à la technique et à l'innovation pour l'Afrique (1); création de bases de données géospatiales pour le réseau africain de l'infrastructure de données géospatiales de l'ONU qui fournissent aux États membres, des données, des normes et des applications géographiques et qui mettent en évidence ce qui se fait de mieux en matière d'interopérabilité (1); inventaire et état des séries de données géospatiales de base en Afrique (1);
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : cellule africaine pour la science et la technologie (1); Conseil ministériel africain sur la science et la technologie (1); réunion du Comité de la science et de la technique au service du développement sur la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information (1); réunion du Groupe thématique de l'ONU chargé de la science et de la technologie (1); Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Stages, séminaires et ateliers : atelier régional organisé à l'intention de cadres sur l'élaboration de politiques en matière d'information géographique et de normes géospatiales (1); atelier régional sur la science, la technique et l'innovation au service du développement en Afrique (1); séminaire organisé à l'intention de cadres sur des questions liées à l'économie du savoir (1);
 - ii) Bourses d'études et subventions : universitaires invités, chercheurs et stagiaires mis à contribution pour aider la CEA à mettre les technologies de l'information et des communications, la science et la technique au service du développement socioéconomique (6);
 - iii) Projets opérationnels : création d'un centre de la science au service de l'Afrique (Science with Africa Centre) (1); application des technologies de

l'information et des communications au développement socioéconomique (1); mise en place d'un référentiel géodésique africain (1); action en faveur de la création de centres d'excellence, notamment dans les domaines des technologies de l'information et des communications et de la science et de la technique au service de l'Afrique (1).

Sous-programme 5 - Coopération économique et intégration régionale

Les activités inscrites à ce sous-programme relèvent de la Division du NEPAD et de l'intégration régionale. Ce sous-programme visera essentiellement à promouvoir les échanges commerciaux intra-africains et à renforcer la coopération et l'intégration régionales, conformément à la déclaration du Sommet de l'Union africaine de juillet 2007, dans laquelle était soulignée l'impérieuse nécessité d'accélérer l'intégration économique et politique du continent. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie présentée au sous-programme 5 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres et des organisations intergouvernementales d'accélérer les progrès vers la coopération et l'intégration économiques

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de l'harmonisation et de la convergence des politiques et des programmes de renforcement des institutions d'intégration aux niveaux sous-régional et régional

a) i) Augmentation du nombre de pays qui harmonisent leurs politiques nationales aux fins de l'intégration régionale, particulièrement en ce qui concerne le commerce intra-africain, les infrastructures de transport et l'exploitation des ressources naturelles

Mesure des résultats

2006-2007: 25 pays

2008-2009 (estimation): 30 pays

2010-2011 (objectif): 34 pays

ii) Augmentation du nombre de responsables politiques qui considèrent que la contribution du sous-programme à l'harmonisation et à la coordination des politiques est «utile» ou «très utile» à l'action qu'ils mènent

Mesure des résultats

2006-2007: 150 responsables politiques

2008-2009 (estimation): 200 responsables politiques

2010-2011 (objectif): 250 responsables politiques

b) Renforcement de la capacité de la Commission de l'Union africaine et des

b) Augmentation du nombre d'activités déployées pour renforcer la capacité de

communautés économiques régionales, à savoir le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), de mettre en œuvre les priorités du NEPAD, le programme décennal de l'Union africaine visant au renforcement des capacités et les programmes pluriannuels élaborés avec le COMESA et la CEN-SAD

la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales de mettre en œuvre les priorités pertinentes du NEPAD, le programme décennal de l'Union africaine visant au renforcement des capacités et les programmes pluriannuels élaborés avec le COMESA et la CEN-SAD

Mesure des résultats

2006-2007: 5 activités

2008-2009 (estimation): 8 activités

2010-2011 (objectif): 10 activités

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres respectent les obligations découlant de l'Acte constitutif de l'Union africaine; b) les États membres et les communautés économiques régionales s'engagent pleinement sur la voie des réformes institutionnelles et politiques; c) les autres organismes et acteurs du système des Nations Unies soutiennent la mise en œuvre du NEPAD et, notamment, de son volet infrastructures.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Comité de la coopération et de l'intégration régionales:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: septième session du Comité (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport intermédiaire au Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la mise en œuvre des conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit (1); rapport au Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur les progrès réalisés sur le plan des échanges commerciaux intra-africains (1); rapport au Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur la mise en œuvre des politiques et programmes régionaux d'intégration, d'infrastructures et d'exploitation des ressources naturelles (1);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts: état de l'intégration régionale en Afrique (1); évolution du Projet Afrique Extraction minière (1); soutien à la création de zones de libre-échange dans des communautés économiques interrégionales (1);
 - iii) Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux organes intergouvernementaux sous forme de services fonctionnels pour la réunion annuelle du groupe de coordination d'ONU-Eau Afrique et d'ONU-Énergie Afrique;

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications en série : État de l'intégration régionale en Afrique: rapport sur l'amélioration de la circulation transfrontière des facteurs de production (1);
 - ii) Publications isolées : rapport sur le développement des biocarburants en Afrique : choix technologiques et questions politiques et réglementaires (1); inventaire des pratiques exemplaires de réglementation des services d'utilité publique, en vue d'une harmonisation des politiques énergétiques (1); rapport sur l'harmonisation des règles applicables aux zones de libre-échange des communautés économiques régionales (1); normes régionales pour le Réseau de routes transafricaines (1); rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Projet Afrique Extraction minière (1);
 - iii) Contribution aux produits communs : contribution à la mise en œuvre du Projet Afrique Extraction minière (1); Contribution à la mise en œuvre du Projet Afrique Eau 2025 (1);
 - iv) Manifestations spéciales : conférence sur la sécurité routière (1);
 - v) Supports techniques: administration de l'Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Stages, séminaires et ateliers: stage sur la négociation des contrats ayant pour objet l'exploitation des ressources naturelles (2); atelier destiné aux parties prenantes, y compris les organismes chargés de l'administration des couloirs de transit, sur la facilitation du commerce et la promotion des échanges commerciaux intra-africains (1); atelier sur l'élaboration de partenariats public-privé en matière d'infrastructures (2); atelier sur l'harmonisation des règles applicables aux zones de libre-échange dans les communautés économiques régionales (1);
 - ii) Bourses et subventions : recours à des professeurs et experts invités et à des stagiaires pour soutenir les travaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en matière d'intégration régionale, y compris dans les domaines des infrastructures et de l'exploitation des ressources naturelles (3);
 - iii) Projets opérationnels: soutien à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales dans le cadre du projet d'harmonisation des politiques, lois, règlements, normes et codes en matière minière (1); mise en œuvre du programme relatif aux transports en Afrique subsaharienne (SSATP) (1); intégration des impératifs liés à la sécurité routière dans l'ensemble des politiques nationales et des programmes de développement en Afrique (1).

Sous-programme 6 - Parité et participation des femmes au développement

Les activités inscrites à ce sous-programme relèvent du Centre africain pour le genre et le développement social. Le sous-programme sera davantage axé sur les travaux de recherche et d'analyse ayant trait à l'égalité des sexes, sur la coopération technique à l'appui de l'élaboration des politiques et sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes comme facteurs d'amélioration de leur statut économique et social. La stratégie visera également à soutenir les États membres et leurs institutions intergouvernementales dans la mise en place de

plates-formes d'action régionales et mondiales en faveur de l'égalité des sexes. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie présentée au sous-programme 6 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres d'instaurer l'égalité des sexes et d'assurer la promotion de la femme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États membres et des organismes intergouvernementaux d'intégrer le principe d'égalité des sexes dans des politiques et des programmes	a) Augmentation du nombre d'États membres qui utilisent des connaissances et des informations obtenues grâce aux outils et aux réseaux d'apprentissage et d'échange qui ont été mis en place <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 25 pays 2008-2009 (estimation): 27 pays 2010-2011 (objectif): 45 pays
b) Amélioration de la capacité des États membres de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des engagements pris à l'échelle régionale et mondiale en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme	b) Augmentation du nombre de pays en mesure d'honorer leurs obligations en matière d'établissement de rapports sur leurs engagements régionaux et internationaux en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 15 pays 2008-2009 (estimation): 25 pays 2010-2011 (objectif): 35 pays
c) Amélioration de la capacité des États membres de répondre aux préoccupations sociales et économiques persistantes ou naissantes des femmes en matière de lutte contre la pauvreté et de développement durable	c) Augmentation du nombre de programmes et initiatives visant spécifiquement à améliorer la situation économique et sociale des femmes dans les États membres, grâce aux activités de la CEA <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 5 programmes et initiatives 2008-2009 (estimation): 8 programmes et initiatives 2010-2011 (objectif): 10 programmes et initiatives

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres et les décideurs nationaux soutiennent les efforts entrepris et coopèrent pleinement à l'intégration d'une démarche antisexiste et à la mise en œuvre de politiques et de stratégies visant à assurer l'égalité des sexes en y affectant des moyens humains et financiers; b) les partenaires du développement honorent les engagements qu'ils ont pris et continuent d'apporter leur soutien.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Comité Femmes et développement:
 - a. Services fonctionnels pour les réunions: septième session du Comité (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport au Comité Femmes et développement sur l'évolution générale de la situation sur le plan de l'égalité des sexes en Afrique (1); rapport au Comité Femmes et développement sur la stratégie de suivi des réalisations des manifestations organisées à l'occasion du quinzième anniversaire, en 2010, de l'adoption du Programme d'action de Beijing (1);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts: examen du Rapport sur les femmes en Afrique (1); rôle des femmes dans la sécurité alimentaire en Afrique (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : inventaire des pratiques exemplaires d'intégration de la question de l'égalité des sexes : rôle des femmes dans la résolution des conflits en Afrique (1); inventaire des pratiques exemplaires d'intégration de la question de l'égalité des sexes : rôle des femmes dans le monde des affaires (1); Rapport sur les femmes africaines (1);
 - ii) Publications isolées : rapport sur l'incidence de la problématique hommes-femmes sur la sécurité alimentaire en Afrique (1); rapport sur les politiques soucieuses de l'égalité entre les sexes, avec des simulations effectuées à partir du modèle macroéconomique intégrant les sexospécificités (2); indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (2); rapport sur les droits des femmes en Afrique, sous l'angle de la violence à l'égard des femmes (1);
 - iii) Supports techniques: collecte et diffusion d'informations grâce à l'Observatoire africain des droits de la femme, pour suivre l'évolution des droits de la femme en Afrique (1); mise en réseau électronique des mécanismes africains de défense des droits de la femme, dans un objectif de partage d'information et de mobilisation (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Bourses d'études et subventions : recours à des professeurs et experts invités et à des stagiaires pour travailler à des modèles macroéconomiques intégrant les sexospécificités et à l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (3);
 - ii) Projets opérationnels : Observatoire africain des droits de la femme (1); trousse à outils opérationnelles permettant d'intégrer la question de l'égalité des sexes dans les politiques, programmes et stratégies nationaux (1); réseau électronique rassemblant les mécanismes africains de défense des droits de la femme (1).

Sous-programme 7 - Activités sous-régionales pour le développement

Les cinq bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) chargés d'exécuter les composantes du sous-programme 7 sont respectivement situés à : a) Rabat pour l'Afrique du Nord; b) Niamey pour l'Afrique de l'Ouest; c) Yaoundé pour l'Afrique centrale; d) Kigali pour l'Afrique de l'Est; et e) Lusaka pour l'Afrique australe. La coordination des activités des bureaux sous-régionaux est assurée par le Cabinet du Secrétaire exécutif de la CEA. Les activités menées au titre de ce sous-programme viseront essentiellement à renforcer l'appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales pour améliorer leur capacité d'intégration régionale, en particulier dans leurs domaines prioritaires.

Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 7 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités propres à la sous-région de l'Afrique du Nord, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres, de l'Union du Maghreb arabe et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de répondre aux principales priorités de développement propres à la sous-région de l'Afrique du Nord

a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres d'action communs élaborés et adoptés dans les domaines prioritaires

Mesure des résultats

2006-2007: 5 cadres d'action communs

2008-2009 (estimation): 8 cadres d'action communs

2010-2011 (objectif): 10 cadres d'action communs

ii) Augmentation du nombre d'États membres et de pays membres de l'Union du Maghreb arabe qui se déclarent satisfaits de la qualité des services de renforcement des capacités, mesurée sur une échelle de 1 à 10

Mesure des résultats

2006-2007: 7,5 appréciations positives

2008-2009 (estimation): 7,8 appréciations positives

	2010-2011 (objectif : 8 appréciations positives)
b) Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement et le secrétariat du NEPAD	b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec les communautés économiques régionales respectives et les autres partenaires aux niveaux sous-régional et national <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 3 programmes et projets 2008-2009 (estimation) : 5 programmes et projets 2010-2011 (objectif): 7 programmes et projets ii) Augmentation du nombre de projets pour lesquels des ressources sont mises en commun avec les communautés économiques régionales en appui aux programmes pluriannuels <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 2 projets 2008-2009 (estimation): 5 projets 2010-2011 (objectif): 7 projets
c) Intensification de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans des activités de développement au niveau sous-régional, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, l'Union du Maghreb arabe et les institutions des Nations Unies	c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant au programme d'échange de connaissances organisé par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 5 communautés de praticiens 2008-2009 (estimation): 8 communautés de praticiens 2010-2011 (objectif): 10 communautés de praticiens

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si le déroulement des activités n'est pas entravé par les facteurs externes suivants: a) instabilité politique ou conflits dans la sous-région et leurs conséquences sur le processus d'intégration régionale; b) crise internationale (telle qu'une augmentation du prix du pétrole et des matières premières); et c) changements climatiques et leurs effets sur la région.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique du Nord, notamment sur l'état d'avancement de l'exécution du programme pluriannuel (2); rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales menées dans la sous-région (2); rapport sur l'évolution économique et sociale en Afrique du Nord : suivi des progrès (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts: évaluation des tendances, des difficultés et des possibilités relatives à la mobilité des travailleurs au Maghreb (1); financement du développement en Afrique du Nord : cas des pays à revenu intermédiaire (1); politique de l'Afrique du Nord concernant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans un contexte de gouvernance économique mondiale (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications isolées : mobilisation de ressources pour le financement du développement en Afrique du Nord (1); politique de l'Afrique du Nord sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans un contexte de gouvernance économique mondiale (1); renforcement du volet social des politiques et des programmes de développement en Afrique du Nord, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); mobilité des travailleurs au Maghreb (1);
 - ii) Manifestations spéciales: forum pour le développement de l'Afrique du Nord: les défis à relever (1);
 - iii) Supports techniques: note d'information électronique sur les principales activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord, notamment sur le programme d'assistance technique de la CEA (1); programme de gestion des connaissances pour la production et l'échange d'informations sur les questions d'intégration économique et sociale (1); observatoire sur l'intégration régionale en Afrique (1);
 - iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: appui technique aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et aux autres activités interinstitutionnelles (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées, sur leur demande, auprès des États membres, de l'Union du Maghreb arabe, de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales, sur des questions institutionnelles et sectorielles relatives au renforcement de l'intégration régionale et à la mise en œuvre du NEPAD en Afrique du Nord (5);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : la société du savoir au niveau sous-régional (1); atelier de formation sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique du Nord (1); atelier de formation sur l'harmonisation du cadre juridique, sur la politique adoptée en matière de cybersécurité et sur les méthodes utilisées pour mettre au point des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications (1);
 - iii) Projets opérationnels : examen des causes, des dimensions et de la dynamique de la pauvreté en Afrique du Nord, en collaboration avec la CESAO; étude des problèmes du secteur de l'énergie dans la région du Maghreb (1);

b) Activités sous-régionales en Afrique de l’Ouest

Objectif de l’Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d’intégration régionale en mettant l’accent sur les priorités propres à la sous-région de l’Afrique de l’Ouest, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l’échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l’Afrique de l’Ouest, à savoir la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’Union économique et monétaire ouest-africaine, et d’autres organisations intergouvernementales, de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d’intégration sous-régionale de l’Afrique de l’Ouest, notamment la convergence macroéconomique, le commerce, les infrastructures et les services, l’institutionnalisation de l’égalité des sexes, la gouvernance, le règlement des conflits et la consolidation de la paix après les conflits, l’agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que l’environnement</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de mesures communes adoptées et exécutées par les États membres, les communautés économiques régionales de l’Afrique de l’Ouest, les organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, tels qu’ils figurent dans leurs documents et programmes de stratégie</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 16 mesures communes 2008-2009 (estimation): 20 mesures communes 2010-2011 (objectif): 25 mesures communes</p> <p>ii) Accroissement du nombre de bénéficiaires d’ateliers de formation, de projets opérationnels et de services consultatifs</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 80 bénéficiaires 2008-2009 (estimation): 90 bénéficiaires 2010-2011 (objectif): 110 bénéficiaires</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l’Afrique de l’Ouest de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l’Union africaine et le secrétariat du NEPAD</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés en commun avec la CEDEAO dans le contexte des programmes pluriannuels et du programme de la vision 20/20</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 4 programmes et projets 2008-2009 (estimation): 7 programmes et projets 2010-2011 (objectif): 10 programmes et projets</p> <p>ii) Accroissement du nombre de</p>

plates-formes et forums permettant l'établissement de contacts et le dialogue sur les questions de développement économique et social au niveau sous-régional, auxquels participent les États membres, des organisations intergouvernementales, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile, les équipes de pays des Nations Unies et d'autres entités sous-régionales

Mesure des résultats

2006-2007: 5 plates-formes et forums
2008-2009 (estimation): 9 plates-formes
et forums
2010-2011 (objectif): 12 plates-formes et forums

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Ouest et les institutions des Nations Unies

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant au programme d'échange de connaissances organisé par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2006-2007: 3 communautés de praticiens
2008-2009 (estimation): 5 communautés de praticiens
2010-2011 (objectif): 7 communautés de praticiens

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres appliquent effectivement les mesures et les mécanismes institutionnels communs sur lesquels ils se sont entendus; b) les États membres donnent corps aux principes régissant le NEPAD et les objectifs du Millénaire pour le développement en lançant des programmes de développement nationaux; c) les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales soutiennent le NEPAD et sont déterminées à coopérer plus étroitement entre elles et avec le Bureau de la CEA dans la sous-région; d) les partenaires de l'aide au développement harmonisent leurs politiques et leurs programmes pour soutenir les efforts de développement économique et social menés aux niveaux national et sous-régional.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);

- ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique de l'Ouest, comprenant notamment l'état d'avancement de l'application du programme pluriannuel (2); rapport sur l'évolution économique et sociale de l'Afrique de l'Ouest: tendances et politiques (2); état d'avancement de l'exécution des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales menées dans la sous-région (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : États fragiles et développement en Afrique de l'Ouest (1); nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire : incidences sur les pays d'Afrique de l'Ouest (1); stratégie visant à promouvoir en Afrique de l'Ouest le travail indépendant chez les jeunes (1); renforcement des partenariats public-privé dans le secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Publications isolées : rapport sur les États fragiles et le développement en Afrique de l'Ouest (1); rapport sur le renforcement des partenariats public-privé dans le secteur de l'électricité en Afrique de l'Ouest (1); rapport sur l'harmonisation des méthodes de collecte des données et prévisions économiques en Afrique de l'Ouest (1); coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: incidences sur les pays d'Afrique de l'Ouest (1); le travail indépendant chez les jeunes en Afrique de l'Ouest (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: questions nouvelles pour l'Afrique de l'Ouest (1);
 - iii) Manifestations spéciales: forum sur la facilitation du transit commercial entre les pays sans littoral et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest (1);
 - iv) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et aux autres activités interinstitutionnelles (1);
 - v) Supports techniques: note d'information électronique sur les principales activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest, notamment sur le programme d'assistance technique de la CEA (1); programme de gestion des connaissances pour la production et l'échange d'informations sur les questions d'intégration économique et sociale (1); observatoire sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (1); note d'information sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Services consultatifs : des missions seront effectuées, sur leur demande, auprès des États membres, de la CEDEAO et d'autres organisations sous-régionales et intergouvernementales sur des questions institutionnelles et sectorielles relatives au renforcement de l'intégration régionale et au développement durable en Afrique de l'Ouest (8);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : organisation d'un atelier de formation sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (1); atelier de formation sur les partenariats public-privé dans les domaines de l'agro-industrie et du négoce agricole (1); atelier sur les indicateurs de gouvernance en Afrique de l'Ouest (1); atelier sur l'harmonisation des méthodes de collecte de données et les prévisions économiques (1);

- iii) Projets opérationnels: renforcement des capacités pour favoriser la coordination des politiques de gestion des ressources naturelles dans la région de la CEDEAO (1); appui institutionnel à la CEDEAO et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (1);

c) Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités propres à la sous-région de l'Afrique centrale, dans le cadre global du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale, à savoir la Communauté économique des États d'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes sectoriels harmonisés pour traiter les principales priorités d'intégration sous-régionale de l'Afrique centrale</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques sectorielles harmonisées et d'instruments adoptés par les communautés économiques régionales</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 4 politiques et instruments adoptés 2008-2009 (estimation): 7 politiques et instruments adoptés 2010-2011 (objectif): 8 politiques et instruments adoptés</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'études réalisées en vue d'harmoniser les instruments sous-régionaux</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007: 3 études 2008-2009 (estimation): 5 études 2010-2011 (objectif): 7 études</p>
<p>b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique centrale de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à de meilleurs partenariats avec les principales parties prenantes, notamment les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD</p>	<p>b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale aux niveaux sous-régional et national</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 3 programmes et projets 2008-2009 (estimation): 7 programmes et projets 2010-2011 (objectif): 8 programmes et projets</p>

- | | |
|--|---|
| | ii) Accroissement du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales à l'appui de programmes pluriannuels
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007: 2 projets
2008-2009 (estimation): 4 projets
2010-2011 (objectif): 6 projets |
| c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les communautés économiques régionales de l'Afrique centrale et les institutions des Nations Unies | c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant au programme d'échange des connaissances organisé par le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007: 3 communautés de praticiens
2008-2009 (estimation): 5 communautés de praticiens
2010-2011 (objectif): 7 communautés de praticiens |
-

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres appliquent effectivement les mesures et les mécanismes institutionnels communs sur lesquels ils se sont entendus; b) les États membres adhèrent totalement aux principes directeurs régissant le NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et leur donnent corps dans des programmes de développement nationaux; et c) les communautés économiques régionales soutiennent le NEPAD et sont disposées à renforcer leur coopération avec les bureaux sous-régionaux de la CEA par le biais de leurs activités de programmation communes.

Produits

Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique centrale, comprenant notamment l'état d'avancement de l'application du programme pluriannuel (2); rapport sur l'état d'avancement de l'exécution des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et d'autres initiatives spéciales menées dans la sous-région (2); suivi des progrès accomplis sur la voie du développement macroéconomique et social en Afrique centrale (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts: analyse des nouveaux problèmes de développement des infrastructures en Afrique centrale (1); nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire : incidences sur les pays d'Afrique centrale (1); deuxième programme

pluriannuel du Bureau sous-régional en Afrique centrale, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) (1); mise au point d'une nomenclature douanière en prévision de la création de l'union douanière de la CEEAC et de la CEMAC (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Publications en série: l'économie des pays d'Afrique centrale (2);
 - ii) Publications isolées: nouveaux problèmes de développement des infrastructures en Afrique centrale (1); coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: incidences sur les pays d'Afrique centrale (1); état d'avancement de la mise en œuvre de la zone de libre-échange de la CEEAC (1); stratégies d'amélioration du rendement du marché de la CEEAC/CEMAC (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : nouvelles questions économiques et sectorielles relatives à l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique centrale (1);
 - iv) Manifestations spéciales : forum sur l'intégration régionale en Afrique centrale (1);
 - v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et aux autres activités interinstitutionnelles (1);
 - vi) Supports techniques : note d'information électronique sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale, notamment sur le programme d'assistance technique de la CEA (Programme de gestion des connaissances pour la production et l'échange d'informations sur les questions d'intégration économique et sociale) (1); observatoire sur l'intégration régionale en Afrique centrale (1); publications trimestrielles sur les principales activités liées à l'intégration régionale en Afrique centrale (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : prise en compte systématique de l'intégration régionale en ce qui concerne les politiques de développement et les questions institutionnelles et sectorielles nationales, ainsi que la mise en œuvre du NEPAD, des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres initiatives particulières (5);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : organisation d'un atelier de formation sur les changements climatiques et le développement durable en Afrique centrale (1); atelier de formation sur l'utilisation de la modélisation macroéconomique en Afrique centrale (1); atelier à l'intention de la CEEAC et de la CEMAC sur l'établissement du budget et sur la gestion et le suivi des résultats (1); atelier sur le cadre juridique et réglementaire régissant les technologies de l'information et des communications et la science et la technique (1);
 - iii) Projets opérationnels : appui institutionnel à la CEMAC et à la CEEAC (1); les technologies de l'information et de la communication au service de la lutte contre la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique centrale : élaboration d'un projet d'offres d'emploi en ligne (1);

d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités propres à la sous-région de l'Afrique de l'Est, dans le cadre global du NEPAD et des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, à savoir la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités en matière d'intégration sous-régionale de l'Afrique de l'Est

a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres d'action communs élaborés et adoptés dans les domaines prioritaires pour les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 cadres d'action
2008-2009 (estimation) : 4 cadres d'action
2010-2011 (objectif) : 6 cadres d'action

ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes de formation

Mesure des résultats

2006-2007 : 50 bénéficiaires
2008-2009 (estimation): 75 bénéficiaires
2010-2011 (objectif): 100 bénéficiaires

b) Renforcement de la capacité des communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est aux niveaux sous-régional et national

Mesure des résultats

2006-2007 : 1 programme et projet
2008-2009 (estimation): 4 programmes et projets
2010-2011 (objectif): 6 programmes et projets

ii) Accroissement du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont mobilisées conjointement avec les communautés

économiques régionales à l'appui des programmes pluriannuels

Mesure des résultats

2006-2007: non disponible

2008-2009 (estimation): 1 projet

2010-2011 (objectif): 4 projets

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement sous-régionales, notamment les gouvernements, les communautés économiques régionales de l'Afrique de l'Est, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation): 8

communautés de praticiens

2010-2011 (objectif): 20

communautés de praticiens

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les Gouvernements des pays d'Afrique de l'Est adoptent des mesures pour harmoniser leurs politiques macroéconomiques; et b) les partenaires continuent d'appuyer le NEPAD et sont désireux de coopérer plus étroitement avec les bureaux de la CEA dans les sous-régions à la faveur de leurs opérations de programmation commune

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique de l'Est, notamment sur l'exécution du programme pluriannuel (2); rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD, et d'autres initiatives menées dans la sous-région (2); suivi des progrès accomplis sur le plan de l'évolution macroéconomique et sociale en Afrique de l'Est (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information : évaluation des résultats et des perspectives dans la sous-région de l'Afrique de l'Est (1); nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire : incidences pour les pays d'Afrique de l'Est (1); questions liées à la gestion des ressources naturelles dans la sous-région de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications isolées: deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information: rapport sur les résultats et les perspectives dans la sous-région de l'Afrique de l'Est (1); rapport sur la gestion des ressources naturelles dans la sous-région de l'IGAD (1); coopération Sud-Sud et coopération triangulaire: incidences pour les pays d'Afrique de l'Est (1);
 - ii) Manifestations spéciales: forum sur les changements climatiques et leurs incidences sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est (1);
 - iii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions: appui technique aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et à d'autres activités interorganisations (1);
 - iv) Supports techniques: note d'information électronique sur les principales activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est, notamment sur le programme d'assistance technique de la CEA (1); plate-forme de partage du savoir en vue de la collecte et de l'échange d'informations sur les questions d'intégration économique et sociale (1); Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Services consultatifs: services consultatifs, sur demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et aux organisations de la société civile sur les questions institutionnelles et sectorielles liées à l'harmonisation macroéconomique, au renforcement de la mise en œuvre du NEPAD, aux programmes internationaux et à la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (6);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers: programme concernant les attaques, les catastrophes et le relèvement: atelier de formation sur les domaines nationaux de premier niveau (1); séminaire à l'intention des décideurs de haut niveau et des autres parties prenantes sur la facilitation du commerce (1); symposium sur la création d'une bourse des valeurs sous-régionale en Afrique (1); atelier pour les professionnels sur la gestion et le partage des connaissances et sur l'Observatoire régional de l'intégration de l'Afrique (1);
 - iii) Projets opérationnels: mise en place d'un réseau sous-régional de microfinancement en Afrique de l'Est (1); appui institutionnel à l'IGAD, à la Communauté d'Afrique de l'Est et à d'autres organisations intergouvernementales (1).

e) **Activités sous-régionales en Afrique australe**

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités des États membres en matière d'intégration régionale en mettant l'accent sur les priorités propres à la sous-région de l'Afrique australe, dans le cadre global du NEPAD et des objectifs de développement arrêtés à l'échelle internationale, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la capacité des États membres, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et d'autres organisations intergouvernementales de formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes sectoriels et macroéconomiques harmonisés afin de traiter les principales priorités en matière d'intégration sous-régionale de l'Afrique australe, notamment l'infrastructure et les services; le commerce, l'investissement et les finances; l'extraction minière et l'énergie; la sécurité alimentaire et le développement durable; la participation des deux sexes au développement; et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

a) i) Augmentation du nombre de stratégies et de cadres d'action communs élaborés et adoptés dans ces domaines

Mesure des résultats

2006-2007 : 5 cadres d'action communs

2008-2009 (estimation) : 7 cadres d'action communs

2010-2011 (objectif) : 10 cadres d'action communs

ii) Augmentation du nombre de bénéficiaires des programmes de formation

Mesure des résultats

2006-2007 : 50 bénéficiaires

2008-2009 (estimation): 75 bénéficiaires

2010-2011 (objectif): 100 bénéficiaires

b) Renforcement de la capacité de la SADC de mettre en œuvre des programmes pluriannuels grâce à des partenariats améliorés avec les principales parties prenantes, notamment d'autres organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement, l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD

b) i) Augmentation du nombre de programmes et projets menés conjointement avec les communautés économiques régionales respectives aux niveaux sous-régional et national

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 programmes et projets

2008-2009 (estimation): 4 programmes et projets

2010-2011 (objectif): 8 programmes et projets

ii) Accroissement du nombre de projets pour lesquels des ressources extérieures sont mobilisées conjointement avec les communautés économiques régionales à l'appui des programmes pluriannuels

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation): 1 projet

2010-2011 (objectif): 4 projets

c) Renforcement de la mise en réseau de l'information et des connaissances avec les principales parties prenantes engagées dans les activités de développement d'activités sous-régionales, notamment les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organismes des Nations Unies

c) Augmentation du nombre de communautés de praticiens participant à la plate-forme de partage du savoir accueillie par le Bureau sous-régional en Afrique australe

Mesure des résultats

2006-2007 : non disponible

2008-2009 (estimation): 3 communautés de praticiens

2010-2011 (objectif): 5 communautés de praticiens

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies: a) les États membres appliquent effectivement les mesures et les mécanismes institutionnels communs sur lesquels ils se seront entendus; b) les États membres adhèrent totalement aux principes directeurs régissant le NEPAD et aux objectifs du Millénaire pour le développement, et leur donnent corps dans des programmes de développement nationaux; et c) les communautés économiques régionales soutiennent le NEPAD et sont déterminées à coopérer plus étroitement avec les bureaux de la CEA dans la sous-région à la faveur du programme pluriannuel conjoint.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: session annuelle du Comité intergouvernemental d'experts (8);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants: rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe, notamment sur l'état d'avancement de l'exécution du programme pluriannuel (2); rapport sur l'état d'avancement de l'exécution des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD, et sur d'autres initiatives spéciales menées dans la sous-région (2); rapport sur l'évolution économique et sociale: suivi des progrès accomplis en matière de convergence des politiques macroéconomiques (2);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : cadre de sécurité harmonisé pour les produits minéraux de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (1); relever les défis posés par la convergence des politiques macroéconomiques dans la région de la SADC (1); analyse coûts-avantages de l'intégration régionale en Afrique australe (1); nouvelles tendances de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire: incidences pour les pays d'Afrique australe (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications isolées : cadre de sécurité harmonisé pour les produits minéraux de la région de la SADC (1); relever les défis posés par la convergence des politiques macroéconomiques (1); analyse coûts-avantages de l'intégration régionale en Afrique australe (1); coopération

- Sud-Sud et coopération triangulaire : incidences pour les pays d'Afrique australe (1);
- ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation sur les principales recommandations en matière de politiques du développement issues des recherches et études menées en Afrique australe et sur les questions d'intégration régionale (1);
 - iii) Manifestations spéciales : forum sur le rôle du secteur privé dans le développement (1);
 - iv) Supports techniques : note d'information électronique sur les principales activités du Bureau sous-régional pour l'Afrique australe, notamment sur le programme d'assistance technique de la CEA (1); plate-forme de partage du savoir en vue de la collecte et de l'échange d'informations sur les questions d'intégration économique et sociale (1); Observatoire de l'intégration régionale de l'Afrique (1);
 - v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : appui technique aux travaux des équipes de pays des Nations Unies et à d'autres activités interorganisations (1);
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs: dans le cadre de l'exécution des activités faisant partie du programme pluriannuel de la CEA et de la SADC, un appui technique sera apporté en vue de l'élaboration du rapport économique annuel de la SADC sur l'Afrique australe, de son rapport annuel sur le développement humain en Afrique australe et de son rapport biennal sur l'égalité des sexes (3); des services consultatifs seront assurés pour les questions de développement prioritaires, notamment l'égalité des sexes, le commerce, l'infrastructure, l'énergie, les politiques macroéconomiques, la convergence institutionnelle et le développement social ainsi que le développement des statistiques, pour renforcer l'intégration régionale et la mise en œuvre du NEPAD en Afrique australe, et des activités seront menées en vue de renforcer les capacités (4);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaire sur le renforcement de l'efficacité des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire en Afrique australe (1); séminaire sur l'harmonisation des zones de libre-échange dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la communauté d'Afrique de l'Est et la SADC (1); atelier sur la stratégie visant à promouvoir les sources d'énergie renouvelables dans la région de la SADC (1); atelier sur les incidences de l'intégration régionale sur le développement humain en Afrique australe (1);
 - iii) Projets opérationnels : appui institutionnel à la SADC et au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (1); projet sous-régional visant à généraliser l'emploi des technologies de l'information et des communications à la SADC (1).

Sous-programme 8 - Planification et administration du développement

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent de l'Institut africain de développement économique et de planification. L'un des principaux éléments de la stratégie utilisée pour atteindre les objectifs fixés pour ce sous-programme est l'organisation de programmes d'enseignement sanctionnés par un diplôme ou un certificat visant à doter les cadres intermédiaires et supérieurs des secteurs public et privé des États membres des compétences requises pour répondre aux exigences présentes et futures des politiques de développement en Afrique. Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 8 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités nationales et régionales en vue de formuler et d'appliquer des politiques de développement et des stratégies de gestion économique

Réalisations escomptées

Renforcement des compétences techniques et analytiques des experts des secteurs public et privé qui s'acquittent des fonctions essentielles de gestion économique stratégique dans les États membres

Indicateurs de succès

Augmentation du nombre d'experts nationaux capables d'élaborer des instruments de politique en utilisant les méthodes et les outils dont ils ont pris connaissance lors des cours de formation organisés par l'Institut africain de développement économique et de planification et grâce aux documents de sensibilisation établis par celui-ci

Mesure des résultats

2006-2007 : 260 experts
2008-2009 (estimation) : 300 experts
2010-2011 (objectif) : 325 experts

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres continuent d'appuyer pleinement l'action menée par l'Institut pour améliorer les capacités institutionnelles et humaines dans les domaines de la gestion et de la formulation de politiques économiques; et b) l'Institut est régulièrement doté de ressources suffisantes.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire):
 - i) Services fonctionnels pour réunions : sessions du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (2);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports au Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire):

- i) Publications isolées: manuels/monographies pour la formation sur des sujets choisis (2);
 - ii) Expositions, visites guidées, conférences: programme annuel de conférences publiques sur la politique et la gestion économiques (2);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation: bulletin de l'Institut africain de développement économique et de planification sur les questions économiques récurrentes et nouvelles (2);
 - iv) Ressources audiovisuelles: CD-ROM sur les principales questions d'actualité du sous-programme (1);
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires):
- i) Stages, séminaires et ateliers: cours internationaux sur des questions précises (4); programme de maîtrise: 40 participants, politique et gestion économiques (2); dans certaines régions, cours de courte durée à l'intention de fonctionnaires et d'employés des secteurs privé et public africains (12); cours de courte durée à l'intention de 250 stagiaires sur des sujets choisis, en vue de promouvoir et de renforcer les programmes d'intégration régionale, de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique (12);
 - ii) Bourses de recherche et subventions : bourses pour la participation au programme de maîtrise en politique et gestion économiques (4).

Sous-programme 9 - Statistique

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent du Centre africain de statistique. Le sous-programme vise à renforcer la capacité des pays africains de collecter, synthétiser et utiliser des statistiques de qualité, comparables et harmonisées aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au service de l'intégration régionale, notamment par l'harmonisation des méthodes de recensement et d'enquête, de la comptabilité nationale, des classifications économiques et des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire, conformément aux méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 1993. Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 9 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités statistiques des États membres afin d'améliorer la gestion économique dans le contexte du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique et afin de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement établis au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées

a) Renforcement de la capacité des États membres de collecter et utiliser des statistiques économiques, démographiques et écologiques, y compris des statistiques ventilées par

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre de pays ayant arrêté une stratégie nationale pour l'établissement de statistiques conforme aux normes et pratiques statistiques internationales

sexe et tenant compte de la problématique homes-femmes, au service de l'intégration régionale et des objectifs du Millénaire pour le développement

b) Harmonisation des statistiques au service de l'intégration régionale, du programme de convergence macroéconomique, de la monnaie commune et de l'amélioration de la gestion économique dans les communautés économiques régionales

Mesure des résultats

2006-2007 : 3 pays
2008-2009 (estimation) : 22 pays
2010-2011 (objectif) : 35 pays

b) Nombre de bureaux de statistique nationaux et de communautés économiques régionales qui utilisent des manuels statistiques harmonisés, comme le préconisent des méthodologies internationales telles que le Système de comptabilité nationale 1993

Mesure des résultats

2006-2007 : 26 bureaux de statistique
2008-2009 (estimation) : 30 bureaux de statistique
2010-2011 (objectif) : 35 bureaux de statistique

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres et leurs systèmes de statistique appuient la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et fournissent les ressources nécessaires aux opérations statistiques, notamment les recensements et les enquêtes; b) les partenaires régionaux, à savoir la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités et les communautés économiques régionales, continuent sous l'égide du Comité africain de coordination des statistiques et de la Commission africaine de statistique de collaborer pleinement à la réalisation d'activités conjointes, dont l'élaboration de publications et de bases de données, notamment l'*Annuaire statistique de l'Afrique*, le *Journal statistique africain* et la base de données statistiques africaine, et ils soutiennent le rôle de premier plan que joue la CEA dans la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence; et c) les partenaires internationaux, notamment les organismes des Nations Unies, en particulier la Division de statistique, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21), la Banque mondiale, Google.org, Capacity Building International, Germany (InWent), l'Agence française de coopération et l'Union européenne, continuent d'appuyer les activités menées par le Centre africain de statistique et dans le cadre des programmes de statistique exécutés par les pays et les communautés économiques régionales.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: deuxième session de la Commission africaine de statistique (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : application des stratégies nationales pour le développement des statistiques en Afrique (1); rapport d'activité commun de la CEA et de la BAD à la Commission africaine de statistique sur l'application du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique (1);

- état d'avancement de la série de recensements de la population de 2010, dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1);
- iii) Groupes spéciaux d'experts: harmonisation de la comptabilité nationale et compilation des produits intérieurs bruts comparables (1); uniformisation des indices des prix en vue de l'intégration régionale (1); utilisation des résultats des recensements et des enquêtes pour élaborer des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Publications en série : *Annuaire statistique de l'Afrique*, publié conjointement par la CEA et la BAD (2); répertoire des statistiques du commerce intra-africain et des échanges commerciaux extérieurs, établi par la CEA et la BAD (1);
 - ii) Publications isolées : manuel sur l'harmonisation des indices de prix et de la comptabilité nationale (1); manuel de la CEA et de la Division de statistique sur l'élaboration d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : *Journal statistique africain*, publication conjointe (1); bulletin d'information sur les statistiques de la CEA et de la BAD (1); statistique de poche, publication conjointe (1); affiches, communiqués de presse, documents audio et vidéo et pochettes de documentation sur les statistiques contenant l'annexe statistique du Rapport économique sur l'Afrique (1);
 - iv) Manifestations spéciales: Journée africaine de la statistique (2); quatrième Forum sur le développement de la statistique en Afrique (1); Symposium africain sur le développement de la statistique (2);
 - v) Ressources audiovisuelles: DVD diffusé à l'occasion de la Journée africaine de la statistique (1), et autres enregistrements sur CD (1) et DVD (1);
 - vi) Supports techniques: bases de données statistiques communes de la CEA, la BAD et la Commission de l'Union africaine, comprenant des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, les résultats de recensements et d'enquêtes auprès des ménages et des statistiques ventilées par sexe (1); site Web commun de la CEA et de la Division de statistique regroupant les profils des bureaux de statistique nationaux et d'experts (1); site Web présentant les réseaux de statisticiens et les ressources en ligne (1).
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
- i) Stages, séminaires et ateliers : atelier organisé par la CEA, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la Banque mondiale sur le secteur non structuré, les enquêtes auprès des ménages et les statistiques du travail (1); atelier organisé par la CEA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur les recensements de population et les enquêtes (1); atelier organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la CEA sur les statistiques de l'environnement, les statistiques agricoles et les changements climatiques (1); atelier organisé par le Groupe de travail pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (1); atelier sur les statistiques économiques de base et les classifications économiques à l'appui du Système de

comptabilité nationale 1993 (1); atelier sur l'utilisation des statistiques sur le commerce intra-africain et les échanges commerciaux extérieurs aux fins de l'intégration régionale (1);

- ii) Bourses de recherche et subventions : programme d'échange pour appuyer les activités de la CEA dans différents domaines de la statistique, notamment les statistiques économiques, les statistiques agricoles, les changements climatiques, les recensements de la population et les enquêtes (4);
- iii) Projets opérationnels : renforcement des capacités des États membres grâce au Programme de formation statistique pour l'Afrique (1); amélioration de la capacité des bureaux nationaux de statistique et des communautés économiques régionales de produire des données harmonisées et comparables aux fins de l'intégration régionale (1); renforcement des capacités en matière de statistique grâce à l'élaboration et à l'exécution de stratégies nationales d'établissement de statistiques (1);
- iv) Services consultatifs : services consultatifs dans différents domaines de la statistique, notamment l'élaboration de stratégies nationales d'établissement de statistiques, l'organisation et la gestion de bureaux nationaux de statistique, les recensements de la population et les statistiques de la comptabilité nationale (6).

Sous-programme 10 - Développement social

Les activités prévues au titre de ce sous-programme relèvent du Centre africain pour le genre et le développement social. Au titre de ce sous-programme, des ressources sont prévues pour l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le sous-programme a pour objectif de renforcer la capacité des pays africains d'élaborer, exécuter et superviser les politiques et programmes visant à réduire la pauvreté et à traiter des questions touchant au développement social telles que les inégalités et la marginalisation des groupes vulnérables de la société africaine. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie exposée en détail au titre du sous-programme 10 du programme 14 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité nationale et régionale de réduire la pauvreté, de parvenir à un développement social durable, équitable et sans exclusive, conformément aux objectifs convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement

Réalisations escomptées

Renforcement de la capacité nationale et régionale d'élaborer, exécuter et superviser des politiques et programmes sociaux en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de fournir des services sociaux

Indicateurs de succès

a) Augmentation du nombre d'États membres qui utilisent les connaissances et informations obtenues grâce aux outils et aux réseaux d'apprentissage et de mise en commun des ressources, établis par le sous-programme en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et en vue du suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Mesure des résultats

2006-2007: 12 pays

2008-2009 (estimation): 20 pays

2010-2011 (objectif): 30 pays

b) Augmentation du nombre de responsables politiques et autres parties prenantes ayant une connaissance plus approfondie des options permettant d'assurer de manière efficace des services sociaux équitables grâce aux programmes de renforcement des capacités de la CEA

Mesure des résultats

2006-2007 : 80 responsables politiques et parties prenantes

2008-2009 (estimation): 100 responsables politiques et parties prenantes

2010-2011 (objectif): 150 responsables politiques et parties prenantes

Facteurs externes

Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États membres s'engagent à mettre en œuvre les cadres de politique régionale et internationale de développement social, en particulier les protocoles et conventions de l'Union africaine et le programme du NEPAD; b) les partenaires appuient les efforts de la CEA et sont disposés à renforcer leur collaboration pour aider la CEA, les États membres et les communautés économiques régionales; et c) les États membres prennent des mesures pour établir à temps des données et des rapports pour le sous-programme.

Produits

Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants:

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions: deuxième session du Comité du développement humain et social (4);
 - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité du développement humain et social sur le développement humain et social en Afrique (1);
 - iii) Groupe d'experts spéciaux: mobilisation des connaissances en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (1); renforcement des moyens de promotion des politiques de protection sociale dans les pays africains (1);

- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires):
 - i) Publications en série: rapport annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique (2); Bulletin du développement social (1);
 - ii) Publications isolées: rapport sur la jeunesse africaine (1); mobilisation des connaissances en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (1); suite donnée au rapport de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique intitulé *Securing our Future* (Assurer notre avenir) (1); participation locale et réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (1); rapport sur les migrations internationales (2);
 - iii) Supports techniques : cartographie des objectifs du Millénaire pour le développement (1); manuel de formation sur des stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Bourses d'études et subventions : universitaires invités, chercheurs et stagiaires mis à contribution pour appuyer les activités de la CEA dans divers domaines, notamment la réduction de la pauvreté, le développement social, le VIH et le sida et la population (8);
 - ii) Projets opérationnels: renforcement des capacités de création de systèmes de protection sociale à l'intention des groupes vulnérables (1); renforcement des capacités en matière d'économie de la santé et de politiques de santé en vue de l'amélioration des résultats enregistrés dans ce secteur en Afrique (1); amélioration de l'échange de connaissances sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais du Groupe de réflexion africain sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement (1);
 - iii) Services consultatifs: services consultatifs sur les stratégies de réduction de la pauvreté conformes aux objectifs du Millénaire pour le développement : prise en compte des questions de développement social et d'intégration sociale dans les stratégies nationales de développement (6);
 - iv) Stages de formation, séminaires et ateliers : stages de formation organisés à l'intention de cadres sur l'établissement et l'application d'un indice de responsabilité vis-à-vis du sida pour mesurer le degré d'engagement de l'Afrique (1).